

Du droit de s'assoupir dans une bibliothèque municipale.

« Les 3 entités des Champs libres vivent en parenté, en complémentarité, en synergie. [...] Si la Bibliothèque donne à lire, le Musée de Bretagne à voir, l'Espace des sciences à comprendre, les Champs libres donnent à être. »
[site www.ville-rennes.fr]

« La mission des Champs libres est de « donner du sens », de démontrer le « vivre en intelligence » en s'inscrivant dans la réalité et dans la durée [...]. »
[site www.leschampslibres.fr]

« Les champs libres se veulent avant tout « forum » pour aider nos contemporains à comprendre le monde dans lequel ils vivent et qu'ils contribuent à bâtir. »
[site www.leschampslibres.fr]

« Il fallait libérer beaucoup de lieux de vie publique [...] au rez-de-chaussée. » Christian de Portzamparc (architecte)
[site www.leschampslibres.fr]

* * *

Le 10/10/06 : 16h01, étage 4, salle « Littérature »

Le vigile dit à l'adolescente : « Ce n'est pas un endroit pour dormir ici ! »

Quelques minutes plus tôt, le même vigile invitait un jeune couple à ne pas rester assis devant l'entrée du bâtiment.
« On ne veut pas que ça devienne un squat. »

Ça se passe en province, dans une bibliothèque municipale construite au début du 21^{ème} siècle, avec des bornes de prêt automatiques, des caméras de vidéosurveillance et des hauts parleurs qui diffusent à intervalles réguliers de la publicité pour les expositions permanentes ou les conférences du jour.

« Toute une problématique se développe alors : celle d'une architecture qui n'est plus faite simplement pour être vue (faste de palais), ou pour surveiller l'espace extérieur (géométrie des forteresses), mais pour permettre un contrôle intérieur, articulé et détaillé – pour rendre visibles ceux qui s'y trouvent ; plus généralement celle d'une architecture qui serait un opérateur pour la transformation des individus : agir sur ceux qu'elle abrite, donner prise sur leur conduite, reconduire jusqu'à eux les effets du pouvoir, les offrir à une connaissance, les modifier. »

M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, p. 202.

Le vigile commande à l'adolescente de reprendre la lecture de son livre parce qu'elle se trouve dans une bibliothèque et qu'on vient à la bibliothèque pour lire et emprunter des livres, pas pour dormir la tête posée sur une table. Et qu'est-ce qu'on dirait si des individus se mettaient à faire de la musique dans les stations de métro ou à s'embrasser dans les rayons des hypermarchés ?

D'autant plus que le règlement intérieur de l'établissement stipule que « l'espace, les équipements et les éléments de présentation doivent être utilisés d'une manière conforme à leur fonction ». La fonction d'une bibliothèque et de ses équipements est de proposer des livres à la lecture et à l'emprunt. Personne ne regarde jamais la télévision assis sur un réfrigérateur ni ne fait jamais sa vaisselle dans une baignoire, alors pourquoi faudrait-il que des gens viennent dormir sur une table de bibliothèque destinée à la lecture de livres ?

Le vigile n'a sans doute pas la curiosité de regarder le livre en question, celui sur lequel la jeune adolescente s'est un instant assoupie. Peut-être que c'était un livre compliqué, de littérature ou de philosophie. Un de ces livres qui résistent, qui réclament de temps en temps quelques bouffées d'oxygène. Les hommes, n'en déplaise au vigile, ne sont pas des machines lisantes et empruntantes.

L'être vivant dont il s'agissait ici était un être humain, une personne. Le dispositif mécanique est au contraire une chose. Ce qui faisait donc rire, c'était la transformation momentanée d'une personne en chose [...].

Le vigile a pourtant repéré cette gamine de loin, elle qui lui faisait l'affront de se servir de ses bras croisés comme d'un oreiller pour se reposer ici, dans une bibliothèque. Mais il faut reconnaître que le vigile passe ses journées de travail à aller et venir d'un étage de la bibliothèque à l'autre, d'un rayon à l'autre. Ça lui laisse le temps de voir ce qui se passe. Le vigile croise au cours de sa ronde les plus grands noms de la science, de la culture, de la pensée, de la poésie ; mais le vigile ne se laisse pas distraire, il reste à l'affût des jeunes adolescentes qui s'endorment sur leurs livres. Tel est son métier, telle est sa *fonction*.

D'ailleurs ce vigile n'est pas seul. Il fait équipe avec d'autres vigiles qui l'aident à surveiller les usagers de cette bibliothèque ultramoderne. Ils se relaient. Ils sont équipés de Ranger's, de pantalons de treillis, de talkie-walkie, d'oreillettes. Certains ressemblent à des pompiers, d'autres à des gendarmes. Ils sont aux aguets. Le danger, on le sait depuis le 11 septembre, peut surgir n'importe où, et pourquoi pas dans une bibliothèque ? En chaque individu, on le sait aussi, sommeille un délinquant prêt à dégrader le matériel ou à voler deux trois bricoles.

Mais comme le danger n'arrive jamais, comme les terroristes préfèrent s'en prendre aux ambassades ou aux buildings, il faut bien que les vigiles s'occupent un peu, qu'ils justifient leur présence dans cette bibliothèque et leurs bulletins de salaire. Il faut qu'ils échappent à l'accusation d'être payés à rien foutre. Alors ils font du zèle. Ils s'imaginent que le danger qui menace l'établissement est tout entier là, assoupi sur cette table, qu'il a revêtu la forme de cette jeune adolescente fatiguée d'avoir trop lu. Et au fond, celle-ci est une terroriste à sa manière puisqu'elle refuse de respecter le règlement et d'utiliser le matériel « de manière conforme à sa fonction ». Si d'autres usagers la voient avachie de la sorte, en toute impunité, ils risquent de s'abandonner eux-mêmes au sommeil et de transformer finalement cette bibliothèque en auberge de jeunesse, ce que le règlement n'admet pas.

Peut-être que la jeune fille a repris sa lecture, l'esprit cotonneux. Ou peut-être qu'elle est déjà partie, qu'elle s'est jurée de ne jamais remettre les pieds dans ce lieu « qui donne à être ».

Pendant que les vigiles rôdent, les autres usagers lisent et empruntent. Mais qu'un plaisantin vienne à rire, un gourmand à sortir son quatre heures, un paresseux à bailler, les vigiles aussitôt interviennent pour remettre ces délinquants sur le droit chemin, celui que dictent les prescriptions du règlement intérieur.

Art. 2 : Les visiteurs, lecteurs, spectateurs, public divers des Champs libres sont tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux instructions données ou injonctions faites par le personnel en charge de la sécurité, de la sûreté du bâtiment et des collections.

Règlement intérieur des Champs libres.

Non contents que la loi fasse déjà le partage entre ce qui est légal et ce qui est illégal, il a fallu encore que des juristes tatillons rédigent un règlement intérieur pour faire le partage, parmi les comportements légaux, entre ceux que l'établissement tolère et ceux qu'il juge déviants par rapport à la fonction qu'il s'est fixée (lire et emprunter). Entre le normal et le pathologique. Toute latitude est ensuite laissée aux vigiles pour se débarrasser des indésirables.

Art. 30 : Le non-respect des prescriptions du présent règlement expose les contrevenants à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement [...].

Règlement intérieur des Champs libres.

Sauf que les vigiles n'ont pas le droit de chasser les indésirables. Les vigiles n'ont pas plus de pouvoir que les citoyens qu'ils sont chargés de surveiller. Ils ont tout au plus le droit, comme chacun d'entre eux, d'appréhender « l'auteur d'un crime flagrant ou d'un délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement et de le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche ». (Art. 73 du *Code de procédure pénale*) Mais le vigile, par sa tenue, par sa fonction, n'en joue pas moins sur le double registre de la loi et de la règle et tend à faire passer la moindre incartade pour une infraction, le moindre sursaut de vie pour un acte de délinquance.

Mais l'effet le plus important peut-être du système carcéral et de son extension bien au-delà de l'emprisonnement légal, c'est qu'il parvient à rendre naturel et légitime le pouvoir de punir, à abaisser du moins le seuil de tolérance à la pénalité. Il tend à effacer ce qu'il peut y avoir d'exorbitant dans l'exercice du châtimeur. Et cela en faisant jouer l'un par rapport à l'autre les deux registres où il se déploie : celui, légal, de la justice, celui, extra-légal, de la discipline. En effet, la grande continuité du système carcéral de part et d'autre de la loi et de ses sentences donne une sorte de caution légale aux mécanismes disciplinaires, aux décisions et aux sanctions qu'ils mettent en œuvre. [...] Comment les disciplines et le pouvoir qui fonctionnent en elles pourraient-ils apparaître comme arbitraires, alors qu'ils ne font que mettre en action les mécanismes de la justice elle-même, quitte à en atténuer l'intensité ? [...] La continuité carcérale et la diffusion de la forme-prison permettent de légaliser, ou en tout cas de légitimer le pouvoir disciplinaire, qui esquivé ainsi ce qu'il peut comporter d'excès ou d'abus. [...] La généralité carcérale, en jouant dans toute l'épaisseur du corps social et en mêlant sans cesse l'art de rectifier au droit de punir, abaisse le niveau à partir duquel il devient naturel et acceptable d'être puni.

M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, pp. 354-5.

Les vigiles peut-être n'y sont pour rien. « Oui mais les ordres, oui mais le règlement, oui mais le chef ! » On en viendrait facilement à les prendre en pitié. Ils ne se rendent pas compte. Les vigiles, tout machines qu'ils sont, sont mal placés pour comprendre.

Quand tout le monde viendra à la bibliothèque seulement pour lire des livres et emprunter des livres, quand la bibliothèque sera devenue un espace strictement fonctionnel comme peuvent l'être aussi un parking ou un supermarché, quand les usagers seront devenus des machines lisantes et empruntantes, alors la vie, cette vie que chacun porte en soi mais que l'on aura pourtant réprimée en lui sitôt qu'il en franchit les portes, cette vie aura disparu.

Sans doute que ça arrangera le propriétaire des lieux qui ne souhaite probablement pas s'embarrasser du foisonnement de la vie dans un lieu qui n'a pas d'autre fonction que le prêt de livres et, il faut bien le dire, la rentabilité. Mais qu'il ne vienne pas nous dire ensuite que son établissement « donne à être », qu'il n'aille pas nous le faire passer pour un « forum » citoyen, un « lieu de vie publique ». La plaisanterie a déjà suffisamment duré.

Emprunter des livres, lire des livres. Les vigiles et le propriétaire de la bibliothèque ne voient probablement pas le danger inhérent au projet de réduire un lieu public à sa seule et unique fonction, même si celle-ci se pare des couleurs de l'accès à la culture et du savoir pour tous. Ils ne voient probablement pas que ce projet est tout simplement auto-contradictoire. Vouloir en finir avec les bâillements, le bruit, les rires, le désordre, c'est tout simplement vouloir en finir avec toutes ces œuvres qui sommeillent dans les rayonnages de la bibliothèque, avec tous ces morts et tous ces vivants qui les ont marquées de leurs signatures.

Car la vie, la création, l'invention vont de pair avec le hasard des rencontres, le chaos, l'imprévu, l'obscur, le caché, etc. Quels horizons de vie, quelles possibilités de renouveau s'offriront aux hommes lorsqu'ils se contenteront seulement d'aller d'un espace fonctionnel à un autre, remplissant un caddie ici, regardant un film là, empruntant des livres, travaillant au bureau, mangeant un sandwich ? Lorsque l'espace urbain ne sera plus qu'un tissu exclusivement fonctionnel, rationalisé, clos, destiné seulement à assurer des phénomènes de transit entre des zones commerciales séparées les unes des autres ? Lorsque toute interaction, tout *événement*, sera rendu impossible par les contraintes de sécurité et les nouveaux canons de l'urbanisme ? Qu'est-ce qui distinguera encore les hommes des machines ?

D'autant plus que cette jeune adolescente ne dérangeait personne, pas plus que le jeune couple qui s'est assis un peu plus tôt devant le bâtiment. Et quand bien même ils gênaient un peu les autres usagers, faut-il pour autant les faire passer pour des *délinquants* ? Faut-il pour autant réprimer la vie qui passe en eux et parfois déborde ?

« Le vieux fascisme, si actuel et si puissant qu'il soit dans beaucoup de pays, n'est pas le nouveau problème actuel. On nous prépare d'autres fascismes. Tout un néo-fascisme s'installe par rapport auquel l'ancien fascisme fait figure de folklore. Au lieu d'être une politique et une économie de guerre, le néo-fascisme est une entente mondiale pour la sécurité, pour la gestion d'une « paix » non moins terrible, avec organisation concertée de toutes les petites peurs, de toutes les petites angoisses qui font de nous autant de micro-fascistes, chargés d'étouffer chaque chose, chaque visage, chaque parole un peu forte, dans sa rue, son quartier, sa salle de cinéma. »
G. Deleuze, *Deux régimes de fous*, Les éditions de minuit, 2003, p. 125.

Bien sûr les vigiles sont aidés dans leur tâche par des machines : des caméras, des ordinateurs, des écrans, des micros, des gadgets, etc. Mais les vigiles eux-mêmes ne sont pas des machines ! Ce sont des êtres vivants, comme chacun des usagers de la bibliothèque qu'ils ont pour mission de surveiller. Et c'est précisément ce gouffre entre la nature vivante des vigiles et leur fonction mécanique qui donne à réfléchir. Que des êtres humains acceptent en toute connaissance de cause de se comporter comme des machines (être intraitable, rétif à la négociation, borné, antipathique, etc.) et se fixent comme objectif de transformer leurs frères humains en machines (qu'elles soient « lisantes et empruntantes », « consommantes », « mangeantes », etc.), voilà qui aurait peut-être fait rire Bergson en son temps. C'est de l'effroi qui nous frappe aujourd'hui.

* * *

Si une bibliothèque n'est pas un endroit pour dormir, n'est-elle pas moins encore un endroit pour faire des rondes, pour épier des individus, pour faire porter sur eux le poids de la suspicion ? Lequel finalement, du vigile ou de la jeune adolescente assoupie, est le plus à sa place dans une bibliothèque municipale ?

—

Institut de démobilisation
<http://i2d.blog-libre.net>
i2d@no-log.org
Septembre 2006